



Vol à l'étalage en magasin

Par **Sylivaernandez**, le **31/08/2021** à **04:39**

Bonjour,

Ma fille majeure a été arrêtée par un agent de sécurité, à la sortie de Sxxx, pour vol de maquillage, d'un montant de 100 €. Le magasin n'a pas voulu qu'elle paye l'objet dérobé, ils ont seulement recueilli ses infos tel que date de naissance et adresse, et ont photocopié sa carte vitale car elle n'avait pas sa carte d'identité sur elle. De plus, ils ne lui ont pas fait signer de déclaration. Elle a pu partir après. Sur la feuille, la dame a recopié une partie de son adresse, pas en entier.

Pensez-vous qu'elle va être poursuivie ? Que risque t-elle ? Y aura t'il une suite ou un écrit dans son casier judiciaire ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **31/08/2021** à **07:57**

Bonjour,

Nous ne connaissons pas le règles de procédure utilisées par cette chaîne de magasin mais il est possible que le dépôt de plainte soit systématique pour les vols à l'étalage. Dans ce cas, grâce à sa carte vitale, via son numéro de Sécurité Sociale, la justice trouvera très vite l'adresse complète de votre fille, pas de soucis de ce côté.

Si votre fille passe en jugement, oui, son casier judiciaire risque d'être impacté mais cela ne

devrai pas toucher le volet destiné aux employeurs.

C'est bête ce type de vol car il pourrait bien fermer l'accès à un certain nombre de professions et pour 100 € les conséquences pourraient aller bien au-delà de ce à quoi on pense.